

**Objet : ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION
POUR UNE DEMOCRATIE DIRECTE**



Comptes rendus

Réunion : Assemblée Générale

Date : le 24 octobre 2014

Horaire : de 20h40 à 23h30

Lieu : Agen

Personnes présentes :

*M. LEBRETON Hervé, Président de l'association
M. AUBOYNEAU Jean-Frank, Secrétaire de l'association
M. PISTON Eric, Trésorier de l'association
M. MARTIN Vincent, invité
M. LEBRETON Loïc, invité*

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION
POUR UNE DEMOCRATIE DIRECTE EN DATE DU 24 OCTOBRE 2014**

La séance a débuté à 20h40 et s'est achevée à 23h30

Membres présents :

M. Lebreton Hervé, président
M. Auboyneau Jean-Frank, secrétaire
M. Piston Eric, trésorier
M. Martin Vincent, invité (en visioconférence)
M. Lebreton Loïc, invité

Ordre du jour :

Rapport moral
Quelques statistiques
Rapport financier
Rapport d'orientation
Instances dirigeantes

Objectif :

Après avoir prouvé qu'il était possible d'agir grâce à son action pour la transparence de la réserve parlementaire, l'Association poursuit son activité en s'organisant mieux pour être plus efficace, encourager davantage l'engagement de ses membres et montrer par des exemples concrets que tout citoyen peut participer à la démocratie en défendant ses droits fondamentaux et contrôlant l'action de ses Représentants.

PARTIE A : RAPPORT MORAL

Avant de commencer la liste des actions menées en 2014, le Président de l'Association informe que deux membres bienfaiteurs ont fait la demande de devenir membres actifs : M. Vincent Martin et M. Loïc Lebreton. Il propose donc de passer tout de suite au vote de ce changement.

Décisions prises et votées à l'unanimité :

1. M. Vincent Martin devient membre actif
2. M. Loïc Lebreton devient membre actif

Liste des actions en cours

- Réserve ministérielle 2011 du ministère de l'Intérieur :

Suite à la demande de mise en exécution du jugement de 2013 par l'avocat l'Association, le ministère de l'Intérieur a enfin complété les cases vides de la réserve ministérielle, indiquant « qui » avait transmis la demande de subvention. Comme l'année précédente l'association a rendu les documents publics lors d'une conférence de presse à l'Assemblée et le ministère a, de sa propre initiative, fournit les documents pour les années suivantes. Cependant, il demeure quelques points en suspend, comme les subventions octroyées par la Président de la République française et la subvention « oubliée » de Cristinacce.

- Réserves parlementaire et ministérielle 2012 :

La requête déposée par l'association le 27 août 2013, demandant la communication des subventions aux collectivités territoriales et aux associations pour 2012, est toujours en instruction malgré l'absence de réponse du ministre du Budget. Après clôture, réouverture du dossier, le juge a ordonné une nouvelle fois la clôture de l'instruction au 6 novembre 2014.

- Arrêtés attributifs des subventions :

L'Association a demandé aux six communes ayant touché le plus de réserves parlementaire et ministérielle de bien vouloir lui communiquer le détail de ces subventions sur dix ans, de 2004 à 2013. Si les communes d'Avrillé, de Compiègne et de Provins ont répondu favorablement, les communes de Douzy, le Perreux-sur-Marne et Villeneuve-sur-Lot n'ont pas daigné communiquer les documents demandés.

Afin de mieux comprendre la chaîne de décision, l'Association a aussi demandé aux Préfectures de ces six communes de lui adresser les arrêtés attributifs pour la seule année 2013. Là encore, les résultats sont variés. Les préfectures des Ardennes, de l'Oise, de Seine-et-Marne et de Lot-et-Garonne ont adressé dans les meilleurs délais les documents demandés. La préfecture de Lot-et-Garonne, qui n'avait pas exactement les documents demandés, à même prié le ministère de l'Intérieur de lui faire parvenir la copie des arrêtés, nous permettant dans le même temps d'obtenir pour la première fois ces actes réglementaires (non publiés) octroyant les subventions. Par contre, les préfectures de Maine-et-Loire et de Val-de-Marne ont refusé de répondre à notre demande.

Enfin, l'Association a demandé au ministère de l'Intérieur la communication des arrêtés attributifs pour les années 2013 et 2014. Après le silence gardé, l'Association a dû saisir la CADA pour qu'elle donne son avis. Le ministère a alors donné des informations au compte-goutte, lâchant la première page des arrêtés pour la seule année 2013, puis les tableaux joints pour 2013 et les arrêtés pour le tout début d'année 2014... N'ayant pas fourni à l'association l'ensemble des documents achevés en temps et en heure, l'association a maintenu sa demande de saisie qui a été étudiée lors de la séance du 4 septembre. L'Association est actuellement dans l'attente de l'avis de la CADA.

- Conférence de presse à l'Assemblée :

Comme l'année précédente, le Président de l'Association a été invité à l'Assemblée nationale pour faire le point sur la pratique de la « réserve parlementaire » et de la « réserve ministérielle », à l'invitation de Mme Isabelle Attard (Nouvelle Donne), M. Sergio Coronado (EELV), M. Pierre Morel-A-L'Huissier (UMP), avec le soutien de M. René Dosière (PS). L'association se félicite d'avoir pu réunir sur un même thème des députés issus de partis politiques divers. Après avoir mis en évidence le manque persistant de transparence (communes, préfectures, ministère), l'Association insiste sur la question de l'illégalité d'une telle pratique du point de vue la Constitution. Après avoir repris ce point, Me Jean-Christophe Ménard, avocat de l'Association, a expliqué la nécessité de revoir au plus vite le fonctionnement du financement de la vie politique. Le Président en profite aussi pour signaler que la loi sur la transparence de la vie politique, votée un an auparavant, n'est pas respectée par le Gouvernement.

PARTIE B : QUELQUES STATISTIQUES

	Année 2013	Année 2014
REVUE DE PRESSE	≈ 100 articles	≈ 30 articles
SITE	≈ 17 000 sessions ≈ 14 000 utilisateurs ≈ 42 000 pages ≈ 2:09 ≈ 64% rebond	≈ 15 000 sessions ≈ 13 000 utilisateurs ≈ 38 000 pages ≈ 2:18 ≈ 62% rebond
LETTRE D'INFO	?	418 abonnés
HELLO ASSO	-	45 € (adhésions) 127 € (dons)
MEMBRES	91 à jour de cotisation	87 à jour de cotisation

L'Association a eu moins d'articles de presse qu'en 2013, année de la publication de la réserve parlementaire 2011. Elle gagne cependant en crédibilité car plusieurs journalistes l'ont contactée pour avoir des précisions sur la réserve sénatoriale publiée juste avant les élections par le ministère du Budget. Le site garde une bonne affluence et apparaît maintenant sous une nouvelle forme, plus moderne et plus ergonomique, grâce à sa refonte menée par Yven. La plateforme HelloAsso nous permet de percevoir des cotisations et des dons par carte bancaire. La lettre d'information reste un outils intéressant qu'il faut encore développer. En effet, certains nouveaux membres se sont d'abord abonnés à la Newsletter avant d'adhérer dans un second temps. L'Association compte 87 membres à jour de cotisation. Cette année a été un peu compliquée à gérer à cause du passage de la cotisation qui était « à la date anniversaire » à une adhésion calée sur l'année civile mais le travail pour l'année prochaine en sera grandement simplifié. Lors de la demande d'aide pour rechercher sur internet, un quart des membres ont répondu favorablement. C'est de bonne augure pour amener les adhérents à être plus actifs encore.

PARTIE C : RAPPORT FINANCIER

Le bilan est établi sur l'exercice entre les dernières Assemblées Générales. Il reprend succinctement les comptes depuis la création.

	PRODUITS		CHARGES
Année 2009	290,00 €		157,84 €
Année 2010 (entre les AG)	205,00 €		263,37 €
Année 2011 (entre les AG)	316,79 €		163,46 €
Année 2012 (entre les AG)	175,00 €		218,17 €
Année 2013 (entre les AG)	1 493,00 €		325,64 €
Bilan au 27/11/13	1 351,31 €		
Année 2014 (entre les AG)	1 372,07 €		407,14 €
<i>Dons</i>	<i>1 024,07 €</i>	<i>Hébergement internet</i>	<i>125,52 €</i>
<i>Adhésions</i>	<i>348,00 €</i>	<i>Affranchissement</i>	<i>84,75 €</i>
		<i>Boîte Postale</i>	<i>70,00 €</i>
		<i>Achat téléphone portable</i>	<i>59,90 €</i>
		<i>Abonnement téléphonique</i>	<i>32,01 €</i>
		<i>Frais de tenue de compte</i>	<i>18,00 €</i>
		<i>Divers</i>	<i>16,96 €</i>
BILAN AU 24/10/14	2 316,24 €		

Le trésorier de l'association souligne la difficulté à tenir régulièrement les comptes du fait de l'attente de la réception des relevés sous forme papier et propose qu'une demande d'e-relevés soit soumise au vote. Cela permettra une consultation directe et régulière à l'avenir

Décisions prises et votées à l'unanimité :

3. La demande d'e-relevés est retenue.
4. Le Président de l'Association est mandaté pour rendre effective cette demande auprès de la banque postale.
5. Le rapport financier est approuvé.

La discussion se poursuit pour déterminer le montant de la cotisation pour l'année 2015. La cotisation de l'Association, qui est de 5 € depuis sa création, est relativement faible. Faut-il l'augmenter ? Faut-il définir des tarifs progressifs en fonction des situations des personnes ? Après avoir confronté les différents points de vue, il apparaît que garder la cotisation à 5 € permet au plus grand nombre de personnes d'adhérer - sans que l'aspect financier en soit un frein - et n'empêche d'aucune manière aux adhérents de verser en parallèle un don à l'Association. C'est d'ailleurs ce qui se passe depuis deux ans avec un nombre croissant de dons et un montant des cotisations qui couvre peu ou prou le fonctionnement de base de l'Association. Pour lever ponctuellement des fonds, éventuellement nécessaires afin de faire face à des dépenses importantes (honoraires d'avocat, demandes payantes d'informations...), l'idée la plus simple semble l'appel à souscriptions. Enfin, le trésorier rappelle qu'une demande a été formulée auprès des services fiscaux pour obtenir un agrément qui permettrait aux donateurs de pouvoir profiter d'une réduction fiscale. La demande est en cours.

Décision prise et votée à l'unanimité :

6. La cotisation reste à 5 € pour l'année civile 2015.
7. Le Président est mandaté pour lancer si nécessaire des demandes de souscription.
8. Le Trésorier et le Président sont mandatés pour poursuivre la demande d'agrément auprès des services fiscaux.

PARTIE D : RAPPORT D'ORIENTATION

Les actions listées dans le rapport moral sont reprises une à une pour déterminer les éventuelles suites à mener.

Décisions prises et votées à l'unanimité :

9. L'Association, par le biais de son Président, poursuivra les deux actions actuellement en justice : contre le ministère de l'Intérieur pour l'obtention des documents relatifs au programme 122-01 pour l'année 2011 ; contre le ministère du Budget pour l'obtention des listes relatives aux subventions des réserves parlementaire et ministérielle pour l'année 2012.
10. Le Président réitérera les demandes faites à la commune du Perreux-sur-Marne et de la Préfecture du Val-de-Marne, restées à ce jour sans réponse.
11. Le Président généralisera la demande faite auprès du ministère de l'Intérieur pour obtenir les arrêtés attributifs des subventions aux autres ministères.
12. D'une façon plus générale, le Président pourra mener les actions qui lui semblent utiles pour poursuivre le travail déjà commencé depuis plusieurs années pour une plus grande transparence sur les pratiques de la « réserve parlementaire » et de la « réserve ministérielle ».
13. Le Président pourra saisir la CADA et ester en justice pour obtenir les documents demandés par l'Association à diverses administrations : ministères, préfectures, communauté de communes, communes, syndicat, centre de impôts...

La parole est donnée à Vincent pour qu'il partage son expérience sur l'obtention - ou non - de documents détenus par différentes administrations (communes, syndicats mixtes, communauté d'agglomération...). Il explique que certains documents, bien que communicables, sont parfois difficiles à obtenir. Il détaille brièvement comment il est possible de s'y prendre pour obtenir l'ensemble des indemnités que peut percevoir un élu et rappelle les plafonds de l'écrêtement. Il apparaît clairement que cette démarche s'inscrit pleinement dans la dernière action votée par les membres de l'Association sur l'exemplarité et la probité des

députés. Cette action fera donc l'objet de plusieurs volets : enrichissement personnel, cumul des indemnités, conflits d'intérêts...

Décisions prises et votées à l'unanimité :

14. Le Président est mandaté pour effectuer des demandes auprès des centres des impôts fonciers afin de déterminer si certains députés ont pu s'enrichir lors de leur mandat actuel ou passé.
15. Le Président est mandaté pour adresser des demandes aux services des hypothèques afin d'obtenir des précisions sur des biens immobiliers ayant servi de permanence parlementaire ou ayant été déclaré comme tels.
16. L'Association engagera les frais nécessaires à l'obtention des demandes adressées aux services des hypothèques (environ 15€ par demande).

Chaque année, l'Association essaye de faire participer davantage ses membres dans les prises de décisions importantes et dans les actions menées. Il apparaît donc évident à toutes les personnes présentes que ce point doit faire l'objet d'une attention particulière. Eric précise, qu'au delà même de l'intérêt d'une décision partagée, il importe que chaque membre puisse participer à sa manière pour pouvoir ensuite s'investir davantage dans l'action. Il souligne que certains voudront faire un tout petit peu et d'autre davantage, mais qu'il faut à tout prix permette à chacun de faire, de décider, d'aider, de partager... Tout cela reprend pleinement le sens originel de l'Association : expliquer qu'il est possible d'agir et donner envi aux citoyens de participer, chacun à sa manière. Suite à la refonte du site, l'Association doit choisir entre garder son ancien logo ou en changer. C'est donc l'occasion de permettre à tous les membres – et surtout ceux qui n'osent pas forcément aider dans des démarches parfois plus techniques et moins accessibles – de participer aux choix de l'Association. Dans cette même idée de faire davantage vivre les échanges entre les membres de l'Association, Loïc propose « Un moi, une loi ». L'idée est de constituer des groupes de travail qui pourraient déposer des propositions de loi à l'Assemblée nationale. Cette idée fait l'unanimité. Il ne reste plus qu'à la mettre en œuvre, en en déterminant les modalités : calendrier, fonctionnement, décision, choix... Cette idée est d'autant plus intéressante qu'elle pourra reprendre des propositions restées sans suite lors du dernier vote des adhérents et qu'elle peut rétablir du lien entre les citoyens et leurs Représentants. En effet, il serait très intéressant de pouvoir travailler avec des parlementaires de tous les bords pour aboutir à une construction collaborative de la loi. Pour tout cela, il est évident que l'Association doit réfléchir à d'autre mode de communication, comme celui de la téléconférence inaugurée lors de cette Assemblée Générale.

Décisions prises et votées à l'unanimité :

17. Les adhérent voteront pour choisir si l'Association fait ou non une demande d'agrément -lanceur d'alerte- auprès de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Politique.
18. Les adhérents voteront pour définir parmi des logos celui qui sera utilisé prochainement par l'Association.
19. Vincent martin représentera l'Association lors de l'invitation aux 5 ans de l'association « Regards Citoyens », lors du 5 novembre 2014.

PARTIE E : INSTANCES DIRIGEANTES

Sont élus à l'unanimité

20. M. LEBRETON Hervé, Président et représentant légal de l'association.
21. M. AUBOYNEAU Jean-Frank, Secrétaire.
22. M. PISTON Eric, Trésorier.
23. Mme LEBRETON Priscilla, Trésorière adjointe.

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale est approuvé par les membres suivants.

- M. LEBRETON Hervé, Président.
- M. AUBOYNEAU Jean-Frank, Secrétaire.
- M. PISTON Eric, Trésorier.
- M. MARTIN Vincent, Membre actif
- M. LEBRETON Loïc, Membre actif